



N°03
03 AOÛT 2026

AGROMAKERS

—MAGAZINE

PORTRAIT

Ayodeji Balogun,
Group CEO d'AFEX

ACTUALITES

La Côte d'Ivoire
suspend la TVA sur
les intrants destinés à
la fabrication des
engrais

Dossier

Du champ au marché
La logistique, le
maillon faible de
l'agriculture africaine

SOMMAIRE

03

Édito

04

L'actualité agricole

Les informations qui ont marqué l'agriculture africaine cette semaine

43

Dossier

Du champ au marché : La logistique, le maillon faible de l'agriculture africaine

54

Portrait

Ayodeji Balogun, Group CEO d'AFEX

59

AgroMakers radar

Les événements et opportunités à ne pas manquer dans les prochains jours

Édito

BIENVENUE DANS LE NOUVEAU AGROMAKERS MAGAZINE

*Un nouveau rendez-vous
hebdomadaire pour décrypter les
mutations du secteur et mieux
comprendre les dynamiques qui
façonnent l'agriculture africaine.*



Produire davantage ne suffit pas. Encore faut-il pouvoir collecter, transporter, conserver et commercialiser les récoltes dans de bonnes conditions. Sur une grande partie du continent, les insuffisances logistiques continuent de réduire les revenus des producteurs, d'alourdir les prix pour les consommateurs et de limiter l'approvisionnement des unités de transformation.

Ce troisième numéro d'AgroMakers Magazine s'intéresse à ce maillon essentiel entre le champ et le marché.

Les actualités présentées dans ce numéro illustrent cette dynamique. Plusieurs pays africains investissent dans l'irrigation, la conservation, la transformation agro-industrielle, l'aquaculture ou encore les technologies agricoles.

Le portrait consacré à Ayodeji Balogun montre également comment AFEX tente de rapprocher producteurs, entrepôts, industriels et financeurs.

Améliorer la productivité agricole reste indispensable. Mais le prochain progrès décisif se jouera aussi après la récolte, dans la capacité à construire des chaînes de valeur plus continues, mieux organisées et plus accessibles aux producteurs.

Bonne lecture.

Esther L. SORO-MIAN

L'ACTUALITÉ AGRICOLE

- 
- Politiques agricoles et réglementation
 - Investissements et industrialisation
 - Marchés et entreprises
 - Recherche et innovation



Politiques agricoles et réglementation

1. Le Sénégal exonère de TVA certains équipements et services agricoles

2. Le Burkina Faso autorise à nouveau l'exportation de farines de céréales

3. La Côte d'Ivoire suspend la TVA sur les intrants destinés à la fabrication des engrais

Le Sénégal exonère de TVA certains équipements et services agricoles



Le Sénégal renforce les avantages fiscaux accordés aux investissements agricoles. Un arrêté conjoint des ministres chargés des Finances et de l'Agriculture fixe désormais la liste des matériels, des aménagements et des prestations de services pouvant bénéficier d'une exonération de taxe sur la valeur ajoutée. La mesure couvre aussi bien les équipements importés que ceux acquis sur le marché national.

Jusqu'à présent, les entreprises agréées au Code des investissements bénéficiaient d'une suspension de la TVA pendant la réalisation de leur projet. Cette disposition créait toutefois une difficulté pour les exploitations agricoles, dont une grande partie des activités est elle-même exonérée de TVA. Ne collectant pas cette taxe sur leurs ventes, elles ne pouvaient pas récupérer les montants suspendus lors de leur entrée en exploitation. La TVA finissait ainsi par s'ajouter au coût réel des équipements.

Le nouveau dispositif transforme cette suspension en exonération définitive à compter de la notification officielle du démarrage de l'exploitation. Il s'applique aux programmes agréés par le Code des investissements, y compris ceux ayant obtenu leur agrément depuis le 1er janvier 2013. Le montant minimal d'investissement permettant d'accéder à ce régime est fixé à 15 millions de FCFA. Pour les achats effectués localement, la procédure de visa en exonération de TVA demeure obligatoire.

La liste retenue couvre les principales étapes de la production agricole. Elle comprend notamment les tracteurs, les motoculteurs, les charrues et les hermes, mais aussi les équipements de semis, de fertilisation, d'irrigation, de récolte et de conservation. Les motopompes, les dispositifs de goutte-à-goutte, les pivots d'irrigation et les stations de pompage solaire figurent également parmi les matériels concernés.



L'exonération s'étend à l'horticulture, aux cultures sous serre, à l'élevage et à l'aviculture. Les machines à traire, les couveuses, les systèmes automatisés d'alimentation, certains équipements vétérinaires et le matériel d'insémination artificielle sont ainsi éligibles. Plusieurs services entrent aussi dans le dispositif, notamment les travaux de forage, de drainage et de terrassement, les analyses de sols, les prestations agricoles mécanisées, les services vétérinaires, la vaccination animale et la maintenance des équipements.

Pour les investisseurs, la mesure réduit directement le montant à mobiliser pour créer ou moderniser une exploitation. Une machine facturée avec une TVA de 18 % peut représenter une charge importante lorsqu'elle est acquise avec plusieurs autres équipements au début d'un projet. La suppression de cette dépense améliore la trésorerie et peut faciliter l'accès à la mécanisation pour les entreprises agricoles et les exploitations structurées.

L'avantage reste toutefois encadré par une liste limitative et par l'obtention préalable d'un agrément. Il ne constitue donc pas une suppression générale de la TVA sur tous les achats effectués par les agriculteurs. Le Sénégal cherche plutôt à cibler les investissements productifs capables d'améliorer les rendements, la conservation des récoltes et la transformation des produits agricoles, tout en sécurisant le contrôle des exonérations accordées.

Le Burkina Faso autorise à nouveau l'exportation de farines de céréales

Après plus de quatre années de fermeture, le Burkina Faso rouvre ses frontières aux farines de céréales. Dans un communiqué daté du 21 juillet 2026, le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat a levé la suspension qui concernait les farines de mil, de maïs et de sorgho sur l'ensemble du territoire national.

La mesure avait été instaurée le 23 février 2022, dans un contexte de forte tension sur les disponibilités alimentaires. La production céréalière avait reculé l'année précédente, tandis que les prix du mil, du maïs et du sorgho atteignaient des niveaux proches de leurs records. Les farines avaient alors été ajoutées aux céréales en grains, dont l'exportation faisait déjà l'objet de restrictions, afin de préserver l'approvisionnement du marché intérieur.

La décision prise en juillet ne signifie toutefois pas une libéralisation totale du commerce des céréales. Elle porte spécifiquement sur les farines transformées. Les exportateurs devront également obtenir une autorisation spéciale d'exportation avant toute opération. Le ministère rappelle que les sorties effectuées sans ce document restent passibles de sanctions.



Pour les autorités burkinabè, la reprise des exportations doit surtout permettre aux unités nationales de transformation d'écouler les stocks qu'elles ont accumulés. Lorsque les débouchés intérieurs ne suffisent plus, les moulins et les entreprises agroalimentaires réduisent leurs achats de grains, ralentissent leur production et immobilisent une partie de leur trésorerie. L'accès aux marchés extérieurs peut donc soutenir leur activité et, indirectement, créer de nouveaux débouchés pour les producteurs.



Le choix d'autoriser les farines plutôt que les grains présente également un intérêt industriel. Une tonne de maïs, de mil ou de sorgho transformée localement génère davantage d'activité qu'une céréale vendue à l'état brut. Elle mobilise des unités de nettoyage, de mouture, de conditionnement, de transport et de contrôle de la qualité. Le Burkina Faso peut ainsi approvisionner les marchés voisins tout en conservant sur son territoire une partie de la valeur ajoutée.

Les pays sahéliens et côtiers constituent des débouchés naturels pour ces produits, notamment dans les zones urbaines où la demande progresse pour les farines emballées et prêtes à l'emploi. La reprise des exportations pourrait aussi renforcer les échanges au sein de l'espace régional, où les récoltes et les besoins alimentaires varient fortement d'un pays à l'autre.

La Côte d'Ivoire suspend la TVA sur les intrants destinés à la fabrication des engrais

La Côte d'Ivoire revient temporairement sur la taxation des matières premières utilisées par son industrie des engrais. Dans un communiqué daté du 22 juillet 2026, la Direction générale des Impôts a annoncé la suspension de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux intrants concourant à la fabrication des engrais ainsi qu'aux emballages servant à leur conditionnement.

La mesure s'applique rétroactivement à compter du 1er juillet 2026 et restera en vigueur jusqu'au 31 décembre. Durant cette période, les fournisseurs concernés ne seront donc pas recherchés en paiement de la TVA sur les produits visés. Les taxes déjà facturées et encaissées devront toutefois être reversées à l'administration fiscale.



Cette suspension intervient quelques mois après une importante modification du régime fiscal du secteur. L'annexe fiscale 2026 avait supprimé l'exonération dont bénéficiaient jusque-là les intrants utilisés pour fabriquer les engrais et leurs emballages. Une ordonnance adoptée en janvier avait ensuite fixé un taux réduit de TVA de 9 %, contre un taux de droit commun de 18 %, afin d'atténuer les effets de cette réforme sur les entreprises.

La nouvelle mesure suspend, pendant six mois, l'application de la TVA sur les matières premières et les emballages utilisés par les fabricants d'engrais. Les semences, les produits phytosanitaires, les machines agricoles ou les autres catégories d'intrants ne sont pas visés par cette décision.

En suspendant la TVA jusqu'à la fin de l'année, l'État cherche ainsi à préserver la compétitivité de l'industrie locale des engrais et à éviter qu'une réforme fiscale récente n'alourdisse davantage les coûts de production agricole.

L'impact réel dépendra cependant de la transmission de cet avantage fiscal tout au long de la chaîne. La baisse des charges supportées par les fabricants devra se traduire par une stabilisation ou une réduction des prix de sortie d'usine, puis par des tarifs plus accessibles au niveau des distributeurs.

La décision constitue toutefois une mesure transitoire. La question du régime applicable à partir de janvier 2027 restera déterminante pour les fabricants comme pour les producteurs.





Investissements et industrialisation

1. Le Mali crée une société nationale pour transformer davantage son coton
2. Proparco investit 12 millions de dollars dans l'innovation agricole résiliente en Afrique
3. La Guinée équatoriale finalise trois complexes pour développer son aquaculture
4. Le Nigeria prépare une usine de vaccins vétérinaires de 100 millions de dollars
5. Au Sénégal, IFRIA investit 11,5 milliards de FCFA dans la chaîne du froid
6. Le Maroc investit 700 millions de dirhams pour mieux irriguer ses céréales
7. En Côte d'Ivoire, CADESA franchit le cap de la transformation du cacao

Le Mali crée une société nationale pour transformer davantage son coton

Le Mali veut conserver sur son territoire une part plus importante de la valeur générée par son coton. Réuni le 29 juillet 2026, le Conseil des ministres a adopté les textes portant création de la Société des Textiles du Mali et approbation de ses statuts. La nouvelle structure devra notamment piloter l'implantation d'une usine capable de transformer 40 000 tonnes de fibre de coton par an.

La décision répond à un déséquilibre ancien de la filière. Le gouvernement estime la production cotonnière nationale à 656 000 tonnes par an, dont 98 % sont encore exportées à l'état brut. Le Mali figure ainsi parmi les principaux producteurs africains, mais l'essentiel des opérations qui créent le plus de valeur — filature, tissage, teinture et confection — reste réalisé à l'extérieur du pays.

La Société des Textiles du Mali interviendra sur l'ensemble de ces activités. Ses missions couvriront la filature, le tissage, le tricotage, la teinture et l'ennoblissement des tissus, mais aussi la confection, le conditionnement et la commercialisation de produits textiles et d'habillement. Elle devra également soutenir la formation, la recherche et l'innovation dans le secteur.



Cette orientation prolonge le rôle de la Compagnie malienne pour le développement des textiles, qui organise une grande partie de la production et de la commercialisation du coton. La nouvelle société doit permettre d'aller plus loin dans la chaîne de valeur, en transformant localement une fibre aujourd'hui largement expédiée vers les industries textiles étrangères.



L'usine pourrait créer de nouveaux débouchés pour le coton malien tout en favorisant l'émergence d'activités dans la fabrication de fils, de tissus, de vêtements et d'emballages. Elle pourrait également alimenter le marché national, encore dépendant des importations de nombreux produits textiles, et ouvrir des possibilités d'exportation vers les pays voisins.

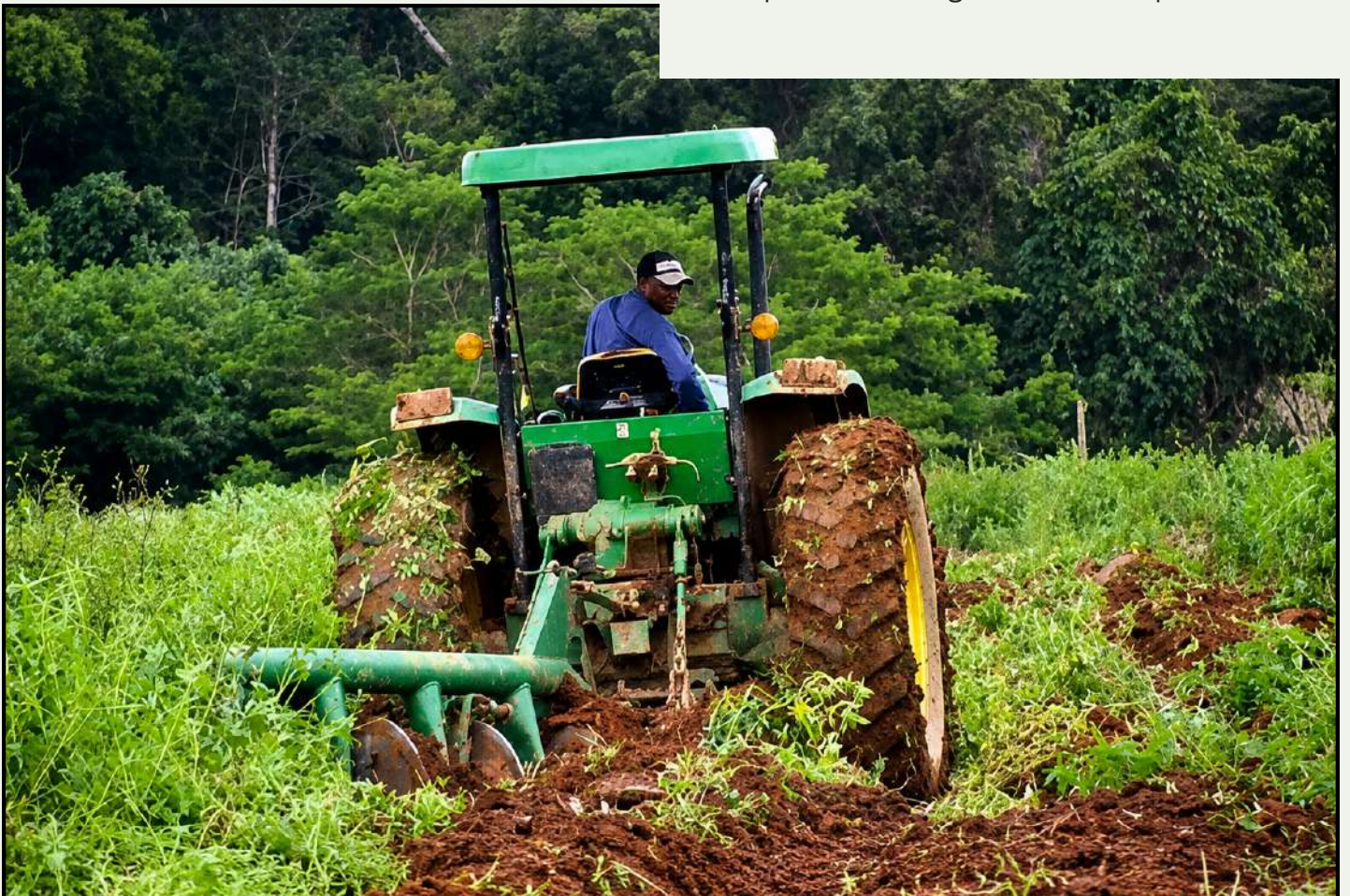
Le projet devra néanmoins dépasser la seule installation des équipements. Une industrie textile fonctionne avec des besoins importants en énergie, en eau, en maintenance et en fonds de roulement. Elle doit aussi disposer de débouchés suffisamment réguliers pour écouler ses fils et ses tissus face à la concurrence des produits importés. Le communiqué gouvernemental ne précise pas encore le lieu d'implantation de l'usine, son coût, son financement ni son calendrier de mise en service.

Avec la Société des Textiles du Mali, Bamako cherche ainsi à rapprocher la production agricole de l'industrie manufacturière. Pour la filière cotonnière, l'enjeu est de passer progressivement d'un modèle fondé sur l'exportation de matière première à une économie capable de fabriquer et de commercialiser ses propres produits textiles.

Proparco investit 12 millions de dollars dans l'innovation agricole résiliente en Afrique

Proparco renforce son soutien aux entreprises qui développent de nouvelles solutions pour l'agriculture africaine. Le 16 juillet 2026, la filiale du groupe Agence française de développement a annoncé un investissement de 12 millions de dollars dans l'Acumen Resilient Agriculture Fund II, un fonds consacré aux entreprises agricoles innovantes d'Afrique subsaharienne.

Cette enveloppe ne sera pas distribuée directement aux exploitants. Elle permettra à ARAF II de prendre des participations dans des entreprises encore jeunes, mais disposant d'un potentiel de croissance important. Environ vingt sociétés devraient ainsi être financées dans plusieurs pays africains. Elles devront proposer des services capables d'améliorer l'accès des petits producteurs aux marchés, au financement, aux intrants et aux technologies adaptées au changement climatique.



Les modèles recherchés peuvent concerner l'irrigation, la distribution d'intrants plus résistants, le conseil agricole numérique, l'assurance ou encore l'organisation de la collecte et de la commercialisation. Dans ces différents domaines, l'innovation ne repose pas uniquement sur la technologie. Elle peut également prendre la forme d'un nouveau service ou d'un modèle économique permettant aux petits exploitants d'accéder à des solutions jusque-là trop coûteuses ou indisponibles dans leur région.

L'investissement intervient alors que les entreprises agricoles africaines rencontrent encore des difficultés pour mobiliser des capitaux. Leurs revenus dépendent des saisons, des prix des produits et des conditions climatiques, ce qui les rend souvent plus risquées aux yeux des investisseurs traditionnels. Pourtant, elles jouent un rôle essentiel dans la diffusion de solutions capables d'aider les producteurs à mieux résister aux sécheresses, aux pluies irrégulières et aux autres perturbations climatiques.

ARAF II vise une taille totale de 120 millions de dollars. Le Fonds vert pour le climat doit y apporter 30 millions de dollars, complétés par 90 millions de dollars provenant d'autres investisseurs. Proparco renouvelle ainsi un engagement déjà pris dans le premier fonds ARAF, qui avait mobilisé 58 millions de dollars et réalisé quatorze investissements en Afrique de l'Est et de l'Ouest.

Le nouveau fonds devrait également contribuer à la création ou au maintien de plus de 2 900 emplois. Sa stratégie bénéficie par ailleurs de la qualification 2X Challenge, qui reconnaît les investissements favorisant l'autonomisation économique des femmes.

À travers cette opération, Proparco cherche à faire émerger des entreprises capables de concilier rentabilité et adaptation climatique. Pour l'agriculture africaine, l'enjeu est important. Les innovations utiles existent souvent, mais leur diffusion reste limitée par le manque de financement. En apportant du capital aux entreprises qui les développent, ARAF II veut les aider à changer d'échelle et à atteindre davantage de producteurs.



La Guinée équatoriale finalise trois complexes pour développer son aquaculture

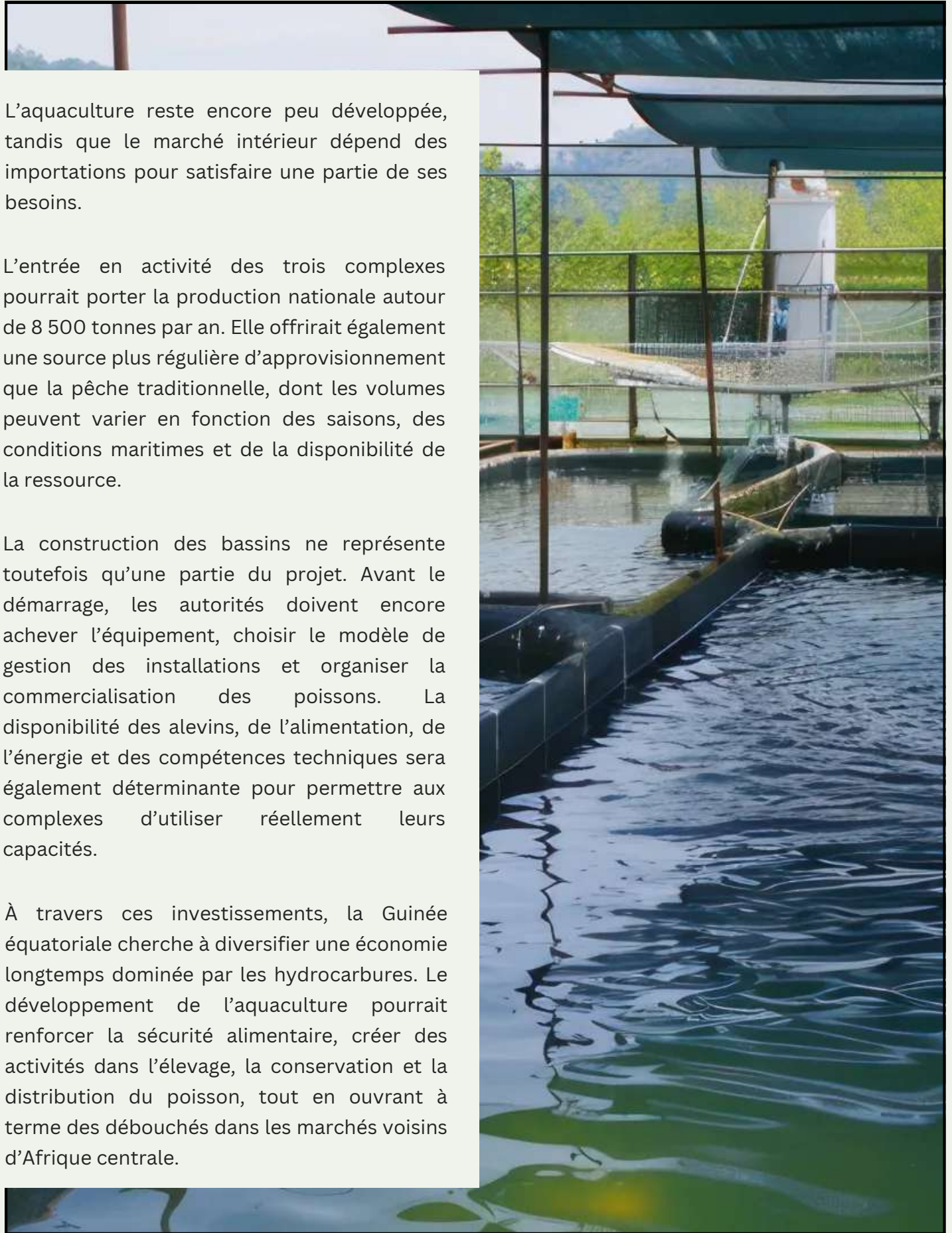


La Guinée équatoriale se prépare à renforcer fortement sa production de poissons. Trois complexes aquacoles construits à Ela Nsok Efac, Oveng et Ayantangan approchent de leur achèvement et devraient disposer ensemble d'une capacité proche de 4 000 tonnes par an. Le Premier ministre, Manuel Osa Nsue, a inspecté les installations le 20 juillet 2026 afin d'évaluer les dernières opérations nécessaires à leur mise en service.

Le complexe d'Oveng, situé dans le département d'Ebibeyin, sera le plus important avec une capacité annuelle annoncée de 2 000 tonnes. Ceux d'Ela Nsok Efac, dans la zone de Mongomo, et d'Ayantangan, à Micomiseng, pourront chacun produire environ 1 000 tonnes. À Ela Nsok Efac, les travaux de construction sont pratiquement terminés, mais l'installation de certains équipements doit encore être finalisée, avec une échéance annoncée pour décembre 2026.

Les sites sont développés dans le cadre du Projet d'appui au développement des chaînes de valeur du secteur de la pêche et de l'aquaculture, soutenu par la Banque africaine de développement à hauteur d'environ 60 millions d'euros. Chaque complexe comprend notamment des bassins d'élevage. Lors d'une visite effectuée en avril 2025, la Banque avait recensé 28 étangs sur chacun des trois sites, dont le niveau global d'exécution atteignait alors 66 %.

Pour la Guinée équatoriale, ces infrastructures doivent réduire l'écart entre les ressources disponibles et la production réelle. Malgré son vaste domaine maritime dans le golfe de Guinée, le pays produit environ 4 500 tonnes de poissons par an, essentiellement grâce à la pêche de capture.



L'aquaculture reste encore peu développée, tandis que le marché intérieur dépend des importations pour satisfaire une partie de ses besoins.

L'entrée en activité des trois complexes pourrait porter la production nationale autour de 8 500 tonnes par an. Elle offrirait également une source plus régulière d'approvisionnement que la pêche traditionnelle, dont les volumes peuvent varier en fonction des saisons, des conditions maritimes et de la disponibilité de la ressource.

La construction des bassins ne représente toutefois qu'une partie du projet. Avant le démarrage, les autorités doivent encore achever l'équipement, choisir le modèle de gestion des installations et organiser la commercialisation des poissons. La disponibilité des alevins, de l'alimentation, de l'énergie et des compétences techniques sera également déterminante pour permettre aux complexes d'utiliser réellement leurs capacités.

À travers ces investissements, la Guinée équatoriale cherche à diversifier une économie longtemps dominée par les hydrocarbures. Le développement de l'aquaculture pourrait renforcer la sécurité alimentaire, créer des activités dans l'élevage, la conservation et la distribution du poisson, tout en ouvrant à terme des débouchés dans les marchés voisins d'Afrique centrale.

Le Nigeria prépare une usine de vaccins vétérinaires de 100 millions de dollars



Le Nigeria veut réduire sa dépendance aux vaccins vétérinaires importés. La société Vacci Afric Biologics Limited a présenté au gouvernement un projet d'usine dont la première phase nécessiterait un investissement de 100 millions de dollars. À pleine capacité, le complexe pourrait fabriquer jusqu'à 1,2 milliard de doses par an.

Le projet sera développé avec un consortium chinois chargé du transfert de technologie, de la conception et de la mise en service des installations. Les partenaires techniques devraient exploiter l'usine aux côtés de professionnels nigériens pendant les vingt-quatre premiers mois, avant une période d'accompagnement destinée à transférer progressivement la maîtrise des opérations aux équipes locales. Le site d'implantation et le calendrier de construction n'ont pas encore été rendus publics.

Pour Abuja, l'enjeu dépasse la seule substitution aux importations. Le Nigeria doit régulièrement vacciner des millions de bovins, de moutons, de chèvres et de volailles contre des maladies qui peuvent décimer les élevages ou bloquer les échanges d'animaux. La peste des petits ruminants et la fièvre aphteuse figurent parmi les priorités sanitaires citées par le ministère du Développement de l'élevage.

La production locale doit également répondre aux faiblesses de la chaîne d'approvisionnement. Les vaccins vétérinaires doivent être conservés à des températures précises depuis leur fabrication jusqu'à leur administration. Lorsqu'ils sont importés sur de longues distances, les ruptures de la chaîne du froid peuvent réduire leur efficacité avant même leur arrivée dans les exploitations. Vacci Afric prévoit donc d'associer la fabrication à un réseau de stockage et de distribution adapté.

L'usine privée viendrait compléter les capacités du National Veterinary Research Institute de Vom, dans l'État du Plateau. Au premier trimestre 2026, cet institut public avait produit plus de 20 millions de doses contre la peste des petits ruminants et plus de 15 millions de doses de vaccins bactériens. Une autre opération de modernisation doit porter sa capacité de production de vaccins contre la peste des petits ruminants à plus de 100 millions de doses par an.

Avec une capacité annoncée de 1,2 milliard de doses, le nouveau complexe viserait d'abord le marché nigérian, avant de desservir l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Il pourrait aussi créer entre 600 et 900 emplois directs hautement qualifiés dans la biotechnologie, le contrôle qualité et la production pharmaceutique.





Au Sénégal, IFRIA investit 11,5 milliards de FCFA dans la chaîne du froid

Le Sénégal renforce ses capacités de conservation des produits agricoles et alimentaires. Le 16 juillet 2026, l'entreprise IFRIA Cold Chain Development Company a lancé la construction d'un entrepôt frigorifique sur la Plateforme industrielle internationale de Diamniadio. L'investissement est estimé à 11,5 milliards de FCFA, soit environ 17,5 millions d'euros.

La future installation disposera de plus de 10 000 emplacements pour palettes. Elle offrira des espaces à température contrôlée destinés aux produits agricoles, agroalimentaires, halieutiques et pharmaceutiques. Alimenté en partie par une centrale solaire photovoltaïque, le site devrait entrer en service dans un délai de dix-huit mois.

Pour les filières agricoles sénégalaises, cet investissement répond à un problème qui apparaît après la récolte. Lorsque les produits ne peuvent pas être rapidement refroidis et stockés, leur durée de conservation diminue. Les producteurs doivent alors vendre dans l'urgence, souvent au moment où les marchés sont déjà abondamment approvisionnés et où les prix sont les plus faibles.





La présence d'un entrepôt frigorifique de grande capacité à Diamniadio pourrait permettre de mieux répartir la commercialisation dans le temps. Les entreprises pourront conserver leurs produits avant leur transformation, leur distribution dans les grandes villes ou leur exportation. Les enseignes commerciales et les industries pharmaceutiques pourront également utiliser les installations, ce qui devrait diversifier les revenus du site et favoriser son utilisation tout au long de l'année.

Le projet est soutenu par l'US International Development Finance Corporation. L'institution américaine avait accordé à IFRIA Sénégal un prêt de 10,5 millions de dollars pour financer la construction du complexe de Diamniadio. Avec un second prêt destiné à une installation au Maroc, son engagement auprès du groupe approche 20 millions de dollars.

IFRIA prévoit plus largement de développer un réseau de plateformes frigorifiques en Afrique du Nord et de l'Ouest. Son modèle associe de grands centres logistiques implantés à proximité des ports, des aéroports ou des zones agro-industrielles, ainsi que des solutions de refroidissement proposées plus près des exploitations.

L'investissement de Diamniadio intervient alors que le Sénégal cherche à développer ses productions horticoles tout en réduisant les pertes enregistrées entre les champs et les marchés. L'amélioration de la chaîne du froid peut aussi soutenir les exportations, car les produits frais doivent respecter des exigences précises de température, de qualité et de traçabilité.

Le Maroc investit 700 millions de dirhams pour mieux irriguer ses céréales

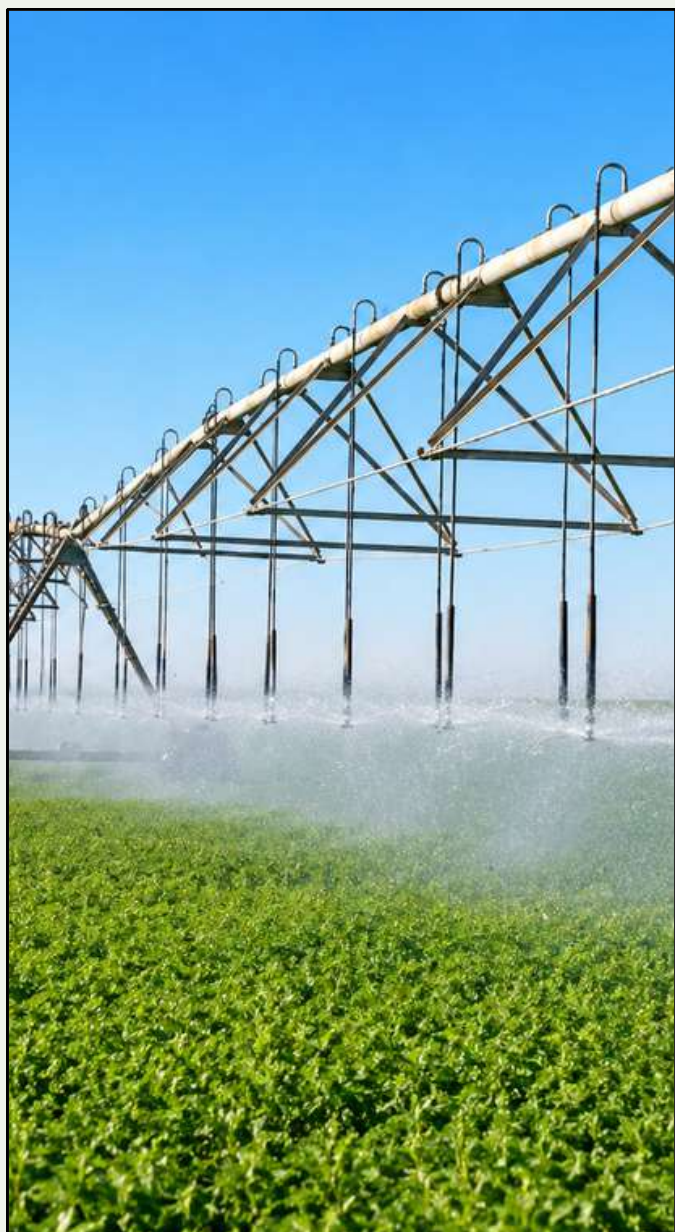


Le Maroc renforce son dispositif d'irrigation pour rendre sa production céréalière moins dépendante des précipitations. Le 18 juillet 2026, le ministre de l'Agriculture, Ahmed El Bouari, a lancé un projet de 700 millions de dirhams dans le périmètre de Dar Khrofa, situé dans la province de Larache, au nord du pays.

Le programme couvrira 5 000 hectares répartis entre huit communes et devrait bénéficier à plus de 7 000 agriculteurs, majoritairement des petits exploitants. Des études sont également menées pour étendre ultérieurement le dispositif à 12 000 hectares supplémentaires.

Le projet repose sur l'irrigation de complément. Contrairement à une irrigation permanente, celle-ci consiste à apporter de l'eau à des moments précis du cycle de la plante, lorsque les pluies ne suffisent plus. Elle peut notamment sécuriser la levée des semis, le tallage ou le remplissage des grains, étapes durant lesquelles un déficit hydrique peut fortement réduire les rendements.





Pour le Maroc, cette technique constitue une réponse à l'importante variabilité de ses récoltes. Après plusieurs années de sécheresse, la campagne 2025-2026 devrait atteindre près de 90 millions de quintaux de céréales, grâce à l'amélioration des pluies et à une superficie emblavée d'environ 3,9 millions d'hectares. Ce rebond montre cependant à quel point la production nationale reste étroitement liée aux conditions climatiques.

Des essais menés par l'Institut national de la recherche agronomique montrent qu'un apport complémentaire de 100 millimètres d'eau au stade du tallage peut sensiblement améliorer le rendement du blé tendre pendant une campagne sèche. L'irrigation ne remplace donc pas la pluie, mais elle permet d'éviter qu'une période de sécheresse intervenant au mauvais moment ne compromette toute la récolte.

À Dar Khrofa, les nouvelles infrastructures doivent également soutenir la diversification vers les cultures oléagineuses et sucrières. Le périmètre bénéficie déjà d'investissements dans l'irrigation localisée, le remembrement foncier et les pistes agricoles. Plus de 42 000 hectares y seraient désormais équipés de systèmes économes en eau, tandis que 125 kilomètres de pistes ont été aménagés pour faciliter l'accès aux exploitations et l'écoulement des récoltes.

L'investissement intervient dans un contexte où le Maroc cherche à renforcer sa sécurité alimentaire sans accroître excessivement la pression sur ses ressources hydriques. La production céréalière occupe des millions d'hectares, mais demeure largement pluviale. En ciblant uniquement les périodes critiques, l'irrigation de complément offre une voie intermédiaire entre l'agriculture entièrement dépendante des pluies et les systèmes irrigués beaucoup plus consommateurs d'eau. Pour les agriculteurs, une récolte plus régulière peut aussi stabiliser les revenus et améliorer l'approvisionnement des minoteries et des fabricants d'aliments pour animaux.

En Côte d'Ivoire, CADESA franchit le cap de la transformation du cacao



La coopérative CADESA franchit une nouvelle étape dans la filière cacaoyère ivoirienne. Le 23 juillet 2026, la première pierre de son usine de transformation a été posée à Djirognepahio, dans la région de San-Pédro, à l'occasion de la Journée des Pays-Bas. Présenté par ses partenaires comme la première unité ivoirienne de ce type détenue par des producteurs de cacao, le projet doit permettre à la coopérative de ne plus se limiter à la vente de fèves brutes.

Le complexe représente un investissement d'environ 15 millions d'euros. Sa construction devrait durer vingt-quatre mois. L'usine disposera d'abord d'une capacité de transformation de 15 000 tonnes de fèves par an, extensible à 30 000 tonnes. Elle produira de la masse, du beurre, du tourteau et de la poudre de cacao, des produits intermédiaires utilisés par les industries chocolatières et agro-alimentaires.

L'originalité du projet réside surtout dans son organisation. L'usine sera approvisionnée entièrement par CADESA, qui rassemble 5 000 producteurs, dont 600 femmes, exploitant plus de 15 000 hectares de plantations cartographiées. La coopérative pourra ainsi suivre les fèves depuis les exploitations jusqu'aux produits transformés, à un moment où les acheteurs internationaux accordent une importance croissante à la traçabilité et à la durabilité du cacao.

Pour les membres de CADESA, cette implantation ouvre la possibilité de capter une part plus importante de la valeur créée après la récolte. Jusqu'ici, l'activité de la coopérative reposait principalement sur la production, la collecte, le stockage et l'exportation des fèves. La transformation locale ajoute de nouvelles sources de revenus, mais aussi de nouvelles responsabilités dans la gestion industrielle, la qualité, la commercialisation et le financement des stocks.



La future usine devrait générer 110 emplois directs et plus de 250 emplois indirects. Elle s'inscrit dans la volonté de faire de San-Pédro un pôle de transformation installé au plus près des principaux bassins cacaoyers et de son port d'exportation.

Le projet bénéficie du soutien du programme néerlandais OrangeCocoaPro et d'un consortium associant des spécialistes de la transformation, de l'emballage, de la certification et de la gestion du cacao. Cette coopération a notamment permis de préparer le modèle industriel et de mobiliser les financements nécessaires.

Au-delà des volumes transformés, l'usine CADESA pourrait servir de précédent. Elle montre qu'une coopérative peut chercher à dépasser son rôle traditionnel de fournisseur de matières premières pour devenir directement propriétaire d'un outil industriel et participer aux revenus générés plus loin dans la chaîne de valeur.





Marchés et entreprises

1. Le maïs américain cible l'essor de l'aviculture en Afrique de l'Ouest

2. Au Cameroun, la SODEPA vend son bétail à perte et s'enfonce dans le rouge

3. Au Cameroun, SAMEN Industry et SBET s'allient pour mieux valoriser le cacao

Le maïs américain cible l'essor de l'aviculture en Afrique de l'Ouest

Les exportateurs américains de maïs s'intéressent davantage à l'Afrique de l'Ouest. En juillet 2026, une délégation du U.S. Grains & BioProducts Council s'est rendue en Guinée et en Côte d'Ivoire pour rencontrer des fabricants d'aliments pour animaux, des importateurs de céréales, des éleveurs et des représentants publics. Cette mission visait à évaluer les débouchés du maïs américain et de ses coproduits dans les filières avicole et animale.

Cette offensive commerciale accompagne la croissance des élevages de volailles dans la région. Avec l'augmentation de la production de poulets et d'œufs, les besoins en aliments composés progressent rapidement.

Le maïs, utilisé comme principale source d'énergie dans les rations, devient alors un intrant stratégique aux côtés du soja et d'autres matières premières.

En Guinée, les représentants américains ont constaté de nouveaux investissements dans les unités de fabrication d'aliments et la production avicole. Plusieurs entreprises ayant déjà bénéficié de formations techniques souhaitent renforcer leurs équipements de contrôle de la qualité des céréales et former davantage leurs équipes. Un atelier national consacré à la production de volailles est également envisagé afin d'accompagner le développement de la filière locale.



Le potentiel apparaît encore plus important en Côte d'Ivoire. Plusieurs fabricants agrandissent leurs capacités, construisent de nouvelles usines d'aliments et se préparent à importer directement leurs céréales. Des négociants américains commencent également à s'installer à Abidjan, avec l'ambition de desservir non seulement le marché ivoirien, mais aussi le Mali, le Burkina Faso et la Guinée.

La Côte d'Ivoire possède pourtant une production nationale importante. Celle-ci devrait atteindre 1,76 million de tonnes en 2026-2027. Mais le maïs local, souvent blanc, est principalement destiné à l'alimentation humaine et aux petits élevages, tandis que les fabricants industriels recherchent des volumes réguliers de maïs jaune pour leurs aliments composés. Le pays avait ainsi importé environ 224 000 tonnes en 2024-2025, provenant très majoritairement d'Argentine. L'alimentation animale représente déjà entre 30 et 35 % de l'utilisation nationale du maïs.

Les fournisseurs américains cherchent donc à prendre une place sur un marché actuellement dominé par d'autres origines. Ils proposent également des coproduits comme les drêches de distillerie, issues de la fabrication d'éthanol et utilisées dans l'alimentation animale.



Cette progression potentielle du maïs américain pose néanmoins une question pour les producteurs ouest-africains. Les importations peuvent sécuriser l'approvisionnement des élevages et limiter les flambées de prix, mais elles peuvent aussi concurrencer la production régionale. L'enjeu sera ainsi de répondre aux besoins immédiats de l'aviculture tout en organisant la collecte, le séchage et la commercialisation du maïs local, afin que la croissance des élevages profite également aux agriculteurs du continent.

Au Cameroun, la SODEPA vend son bétail à perte et s'enfonce dans le rouge

La Société de développement et d'exploitation des productions animales traverse une nouvelle année difficile. En 2025, l'entreprise publique camerounaise a enregistré une perte nette de 2,13 milliards de FCFA, contre 1,49 milliard un an plus tôt. Son déficit s'est ainsi aggravé de près de 43 %, alors que son chiffre d'affaires est resté pratiquement stable, à 2,2 milliards de FCFA.

Il s'agit du quatrième exercice déficitaire consécutif. Après des bénéfices de 118,2 millions de FCFA en 2020 et de 165,9 millions en 2021, la SODEPA avait perdu 529,3 millions en 2022, puis 1,03 milliard en 2023. La dégradation s'est poursuivie en 2024 et en 2025, portant les pertes cumulées de ces quatre années à plus de 5 milliards de FCFA.

La situation la plus préoccupante concerne l'achat et la revente du bétail.



En 2025, cette activité n'a généré que 427,8 millions de FCFA de recettes, alors que les animaux mis en vente avaient coûté 862,7 millions. L'opération a ainsi produit une marge négative de 434,9 millions de FCFA. Le rapport du commissaire aux comptes relève également des procédures d'approvisionnement mal maîtrisées, des pesées de carcasses enregistrées manuellement et de manière irrégulière, ainsi qu'une confusion entre les équipes commerciales et financières dans l'encaissement des ventes.

Les difficultés dépassent cependant la seule commercialisation du bétail. Les charges de personnel ont atteint 2,13 milliards de FCFA, soit presque autant que l'ensemble du chiffre d'affaires. Les services extérieurs ont, de leur côté, dépassé un milliard de FCFA. Malgré une subvention d'exploitation de 1,3 milliard, le résultat d'exploitation s'est dégradé à -1,74 milliard de FCFA.

Cette contre-performance est d'autant plus sensible que la SODEPA occupe une place stratégique dans la politique camerounaise de l'élevage. Elle gère des ranchs, des abattoirs et des entrepôts frigorifiques, tout en étant chargée de contribuer à la constitution d'un stock de sécurité en viande. Ses activités doivent également soutenir le développement de l'élevage et l'approvisionnement du marché national.

Le paradoxe est donc important. Alors que le Cameroun cherche à augmenter sa production animale et à réduire ses importations, son principal opérateur public achète une partie de son bétail beaucoup plus cher qu'il ne le revend. Les investissements dans les ranchs, les boucheries modernes ou les équipements frigorifiques risquent de produire peu d'effets si les achats, la pesée, la fixation des prix et l'encaissement ne sont pas mieux maîtrisés.

La situation de la SODEPA montre ainsi que le développement de la filière bovine ne dépend pas seulement du nombre d'animaux disponibles. Il repose aussi sur la capacité à gérer efficacement leur acquisition, leur transformation et leur commercialisation.



Au Cameroun, SAMEN Industry et SBET s'allient pour mieux valoriser le cacao

Au Cameroun, une nouvelle alliance se met en place entre la collecte des fèves, leur transformation industrielle et leur commercialisation internationale. Le 23 juillet 2026, SAMEN Industry, SBET et BGFIBank Cameroun ont conclu une convention tripartite destinée à renforcer la chaîne de valeur du cacao autour de Nkongsamba, dans la région du Littoral.

SAMEN Industry intervient principalement dans la collecte et le stockage des fèves. L'entreprise dispose actuellement d'une capacité de stockage d'environ 5 000 tonnes, qu'elle prévoit de doubler.



SBET apportera, de son côté, son expérience dans l'achat, la commercialisation et l'exportation du cacao. BGFIBank Cameroun doit accompagner financièrement cette coopération, même si le montant et les modalités précises de son engagement n'ont pas encore été rendus publics.

Le partenariat intervient alors que SAMEN Industry développe une usine de broyage à Baré-Bakem, près de Nkongsamba. La future unité sera équipée d'une ligne capable de traiter quatre tonnes de fèves par heure, soit plus de 32 000 tonnes par an. Elle doit produire des dérivés semi-finis et finis, afin que davantage de cacao camerounais soit valorisé localement avant son exportation.

L'association avec SBET devrait contribuer à sécuriser l'approvisionnement de cette usine. Pour fonctionner régulièrement, une unité de broyage doit disposer de volumes importants, homogènes et traçables. Or, dans une filière dominée par de nombreuses petites exploitations, la collecte des fèves, leur regroupement et leur acheminement vers les sites industriels constituent souvent un défi aussi important que la transformation elle-même.

SBET occupe déjà une place importante sur le marché camerounais. Durant la campagne 2024-2025, l'entreprise était le premier exportateur du pays, avec 18,45 % des volumes expédiés. Le Cameroun avait commercialisé 309 518 tonnes de cacao au cours de la même campagne, franchissant pour la première fois le seuil de 300 000 tonnes.

En rapprochant un collecteur-transformateur, un important négociant et une banque, le dispositif cherche donc à organiser une chaîne plus intégrée. Les fèves collectées pourront être stockées, transformées ou orientées vers les marchés extérieurs selon les besoins et les capacités disponibles.

Cette évolution est importante pour une filière camerounaise encore largement tournée vers l'exportation de fèves brutes. La transformation locale permet de produire de la masse, du beurre ou de la poudre de cacao, des produits dont la valeur commerciale est supérieure à celle de la matière première.

Le partenariat pourrait aussi offrir des débouchés plus réguliers aux producteurs de la région de Nkongsamba.





Recherche et innovation

1. Au Nigeria, l'IA et les satellites vont suivre les cultures depuis l'espace
2. Le Brésil devient un partenaire majeur de l'amélioration génétique bovine en Afrique
3. La Tunisie va tester le vaccin BCG contre la tuberculose bovine
4. Une souche virulente de la mosaïque du manioc atteint la Côte d'Ivoire

Au Nigeria, l'IA et les satellites vont suivre les cultures depuis l'espace



Le Nigeria veut mieux connaître ce qui pousse réellement dans ses champs. Le gouvernement fédéral a conclu, le 17 juillet 2026 au Maroc, un partenariat avec OCP Africa et l'entreprise Ground Truth Analytics pour déployer le National Agro-Productivity System, une plateforme nationale de suivi agricole reposant sur l'intelligence artificielle et l'imagerie satellitaire.

Le système analysera des images actualisées tous les cinq jours. Ses algorithmes devront identifier les parcelles cultivées, reconnaître les cultures présentes et suivre leur développement durant la campagne. Les autorités pourront ainsi disposer d'informations sur les superficies emblavées, les rendements attendus, la disponibilité des terres et les risques susceptibles d'affecter la production.

Cette évolution répond à une faiblesse ancienne de la politique agricole nigériane. Les décisions concernant les importations alimentaires, les exportations ou les réserves stratégiques reposent encore souvent sur des déclarations et des estimations produites tardivement. Il arrive ainsi que les cultures effectivement installées diffèrent de celles annoncées au début de la saison, sans que les autorités puissent mesurer rapidement l'écart.

Avec NAPS, Abuja veut suivre les campagnes pendant qu'elles se déroulent plutôt que d'attendre les récoltes pour constater un déficit. Une baisse de croissance sur certaines parcelles, un retard dans les semis ou une superficie cultivée inférieure aux prévisions pourraient être détectés plus tôt. Le gouvernement disposerait alors de davantage de temps pour ajuster ses stocks, organiser des approvisionnements ou intervenir dans les zones exposées.

La plateforme sera déployée progressivement. Une première phase sera menée dans un État, avant une extension à trois États puis à quinze territoires agricoles prioritaires. Le mécanisme sur lequel elle s'appuie a déjà été expérimenté au cours de trois campagnes dans treize États. Plus de 250 000 producteurs ont été couverts, cinq cultures prioritaires ont été suivies et plus d'un million de données agricoles ont été recueillies.

L'intérêt du dispositif pourrait également s'étendre au financement agricole. Une meilleure connaissance des parcelles et de leur évolution permet aux institutions financières de vérifier les superficies déclarées, d'évaluer les risques de production et de suivre l'utilisation des crédits. Une technologie comparable est déjà employée par certaines institutions pour apprécier les dossiers d'agriculteurs et par des coopératives ghanéennes pour contrôler les surfaces associées aux prêts.

Le Nigeria a choisi de conserver la maîtrise de ces informations. Les données produites seront hébergées sur des serveurs nigériens et l'accès aux éléments sensibles restera sous le contrôle des autorités nationales. Le partenariat comprend également un transfert de compétences destiné à permettre aux institutions locales d'exploiter et d'améliorer progressivement la technologie.

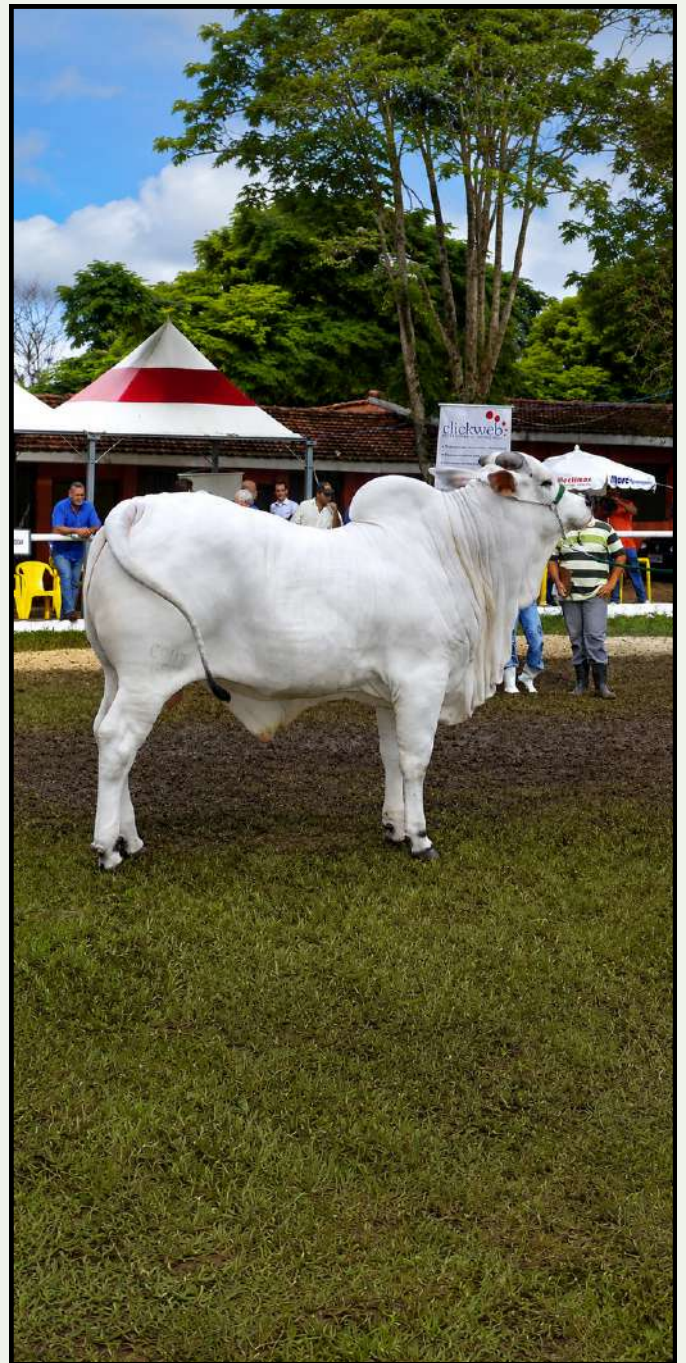
Cette initiative montre que la digitalisation de l'agriculture ne se limite plus aux applications de conseil destinées aux producteurs. Elle devient aussi un outil de gouvernance.



Le Brésil devient un partenaire majeur de l'amélioration génétique bovine en Afrique

Du Sénégal au Botswana, plusieurs pays africains se tournent vers le Brésil pour améliorer les performances de leurs cheptels bovins. Cette coopération repose sur l'importation d'animaux sélectionnés, mais aussi sur le transfert de semences, d'embryons et de techniques de reproduction adaptées aux élevages tropicaux.

Le Botswana a franchi une nouvelle étape en juillet 2026 avec la réception d'un premier lot de 200 vaches gestantes de race Girolando. L'opération ouvre un programme conduit par la Botswana Development Corporation, qui prévoit l'introduction progressive de 1 000 bovins laitiers à haut rendement au sein de Milk Valley Farm. Le pays cherche ainsi à augmenter sa production nationale de lait et à réduire sa dépendance aux importations.



En Afrique de l'Ouest, le Sénégal a engagé une démarche comparable. Une convention signée avec le Groupement pour l'amélioration génétique de l'élevage pastoral et extensif prévoit l'importation de 1 000 bovins Guzerá, dont 700 reproducteurs mâles et 300 génisses. Cette race a été retenue pour sa robustesse et ses performances dans les systèmes d'élevage extensif.

Le Burkina Faso prépare également l'arrivée de bovins laitiers à haut rendement provenant du Brésil. En Guinée, un projet annoncé en 2026 porte sur plus de 2 000 animaux et comprend un transfert de compétences dans l'insémination artificielle et le transfert d'embryons. Ces techniques permettent de diffuser plus rapidement les caractéristiques de reproducteurs sélectionnés sans devoir importer continuellement des troupeaux entiers.

L'intérêt pour le Brésil tient à son expérience de l'élevage sous climat tropical. Le pays a développé des races et des croisements capables d'associer productivité, résistance à la chaleur et adaptation aux conditions d'alimentation rencontrées dans les régions tropicales. Lors de l'ExpoZebu 2026, des délégations africaines ont étudié non seulement la génétique bovine, mais aussi les pâturages, la santé animale, le suivi des performances et les équipements nécessaires à une production plus intensive.

Cette coopération répond à un enjeu économique important. Dans de nombreux pays africains, la demande en lait et en viande progresse plus rapidement que la production locale. L'amélioration du rendement par animal pourrait permettre aux éleveurs de produire davantage sans augmenter leurs troupeaux dans les mêmes proportions, tout en alimentant plus régulièrement les laiteries et les abattoirs.

L'introduction de nouvelles races ne signifie toutefois pas l'abandon des bovins locaux. Ces derniers possèdent souvent une meilleure résistance aux maladies, aux périodes de sécheresse et aux ressources fourragères limitées. L'intérêt de l'amélioration génétique réside donc dans des croisements capables d'associer cette adaptation locale aux performances laitières ou bouchères recherchées. La conservation de la diversité génétique demeure ainsi indissociable de l'augmentation de la productivité.

Pour le Brésil, cette dynamique ouvre un marché croissant pour les animaux vivants, les semences, les embryons et l'expertise technique. Pour l'Afrique, elle offre surtout la possibilité de construire des filières bovines plus productives, à condition que la génétique soit accompagnée par une meilleure alimentation, des services vétérinaires accessibles et une organisation plus solide des marchés du lait et de la viande.



La Tunisie va tester le vaccin BCG contre la tuberculose bovine



La Tunisie se prépare à expérimenter la vaccination des bovins contre la tuberculose. Le 20 juillet 2026, le ministre de l'Agriculture, Ezzeddine Ben Cheikh, a demandé le lancement immédiat d'un projet pilote utilisant le vaccin BCG, après l'examen d'une étude consacrée à son efficacité et à ses risques sanitaires. Il s'agit d'un essai destiné à évaluer cette solution dans les conditions d'élevage tunisiennes.

L'expérimentation concernera dans un premier temps les élevages organisés relevant de l'Office des terres domaniales. Le choix de ces exploitations devrait faciliter l'identification des animaux, le suivi vétérinaire et la comparaison entre bovins vaccinés et non vaccinés. L'étude a été préparée par des spécialistes issus d'une commission scientifique indépendante placée sous la supervision du Centre national de veille zoonositaire.

La tuberculose bovine est une maladie bactérienne chronique principalement provoquée par *Mycobacterium bovis*. Elle peut entraîner une perte de poids, une baisse de la productivité et la mort des animaux. Elle représente aussi un risque pour la santé humaine, notamment par le contact avec des bovins infectés ou la consommation de lait non pasteurisé et de produits laitiers contaminés.

Jusqu'à présent, la lutte tunisienne repose essentiellement sur le dépistage, la surveillance des troupeaux et l'abattage sanitaire des animaux infectés. La vaccination ne remplacera pas ces mesures. Elle doit plutôt les compléter en réduisant la circulation de la bactérie et en limitant, à terme, le nombre de bovins devant être éliminés. Le gouvernement souhaite également vérifier que les bénéfices sanitaires et économiques du dispositif seront supérieurs à son coût.

L'utilisation du BCG chez les bovins soulève toutefois une difficulté particulière. Les animaux vaccinés peuvent réagir à certains tests classiques comme s'ils étaient infectés. Plusieurs programmes internationaux associent donc le vaccin à un test dit DIVA, capable de distinguer les bovins vaccinés de ceux réellement contaminés. En Grande-Bretagne, une expérimentation conduite sur au moins 700 animaux évalue actuellement cette combinaison avant une éventuelle utilisation à grande échelle.

La réflexion tunisienne avait été engagée dès avril 2026 par une commission réunissant notamment l'Institut Pasteur de Tunis, l'École nationale de médecine vétérinaire, l'Institut de recherche vétérinaire de Tunisie et le Centre national de veille zoonositaire. Elle intervient alors que six cas avaient été détectés chez des veaux dans un abattoir municipal de Sousse.

En testant la vaccination, la Tunisie explore ainsi une approche encore peu utilisée dans les élevages africains. Les résultats du pilote pourraient intéresser d'autres pays confrontés à la tuberculose bovine, à condition de maintenir simultanément le dépistage, la traçabilité des animaux et le contrôle sanitaire du lait.



Une souche virulente de la mosaïque du manioc atteint la Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire fait face à une nouvelle menace pour sa production de manioc. Des chercheurs ont confirmé, pour la première fois dans le pays, la présence de la souche ougandaise du virus de la mosaïque du manioc de l'Afrique de l'Est, connue sous le nom d'EACMV-Ug. Déjà responsable d'importants dégâts en Afrique de l'Est, cette variante particulièrement agressive était récemment apparue en Guinée et en Sierra Leone.

La détection résulte d'une enquête conduite en 2025 par le programme WAVE le long de la frontière occidentale ivoirienne. Les chercheurs ont examiné 191 plantations, dont 95 proches du Liberia et 96 situées du côté de la Guinée. L'EACMV-Ug a été retrouvé dans 28,85 % des échantillons collectés le long de la frontière libérienne et dans 17,07 % de ceux provenant de la frontière guinéenne. Toutes les variétés cultivées dans les zones étudiées se sont révélées sensibles à cette souche.



La maladie provoque une décoloration et une déformation des feuilles, réduisant la capacité de la plante à réaliser correctement la photosynthèse. Les racines se développent moins et les rendements peuvent fortement diminuer. Le risque est accru par les infections multiples observées dans certains champs, où la souche ougandaise cohabite avec d'autres virus de la mosaïque déjà présents en Côte d'Ivoire.

La contamination semble être principalement liée à l'utilisation de boutures infectées pour créer de nouvelles plantations. Le manioc étant multiplié à partir de fragments de tiges plutôt que de graines, une bouture apparemment utilisable peut transporter le virus vers une autre exploitation. Les faibles populations de mouches blanches constatées durant l'étude renforcent l'hypothèse selon laquelle les échanges de matériel végétal jouent actuellement un rôle majeur dans sa progression.

Face à cette situation, le ministère ivoirien de l'Agriculture a diffusé une alerte officielle le 28 mars 2026 et activé un plan d'urgence. Les autorités recommandent notamment de suspendre les déplacements de boutures depuis les zones touchées, de signaler les plants suspects et d'utiliser du matériel végétal contrôlé. Il n'existe pas de traitement capable de guérir une plante déjà infectée.

La menace concerne une filière essentielle à l'alimentation ivoirienne. En 2024, le pays a produit environ 7,66 millions de tonnes de manioc, utilisé notamment pour fabriquer l'attiéké, le placali et différents produits transformés. Une propagation vers les principaux bassins de production pourrait donc affecter à la fois les revenus des producteurs, l'approvisionnement des transformatrices et les prix sur les marchés.

Cette alerte rappelle surtout que la circulation régionale des boutures peut aussi devenir un vecteur de circulation des maladies. La protection de la filière dépend désormais autant de la surveillance des frontières agricoles que de la multiplication rapide de variétés saines et résistantes.





DOSSIER

Du champ au marché LA LOGISTIQUE, LE MAILLON FAIBLE DE L'AGRICULTURE AFICAINE





Du champ au marché

LA LOGISTIQUE, LE MAILLON FAIBLE DE L'AGRICULTURE AFRICAIN

En Afrique subsaharienne, la FAO et la Banque mondiale estiment qu'une part considérable de la production disparaît entre le champ et l'assiette. La récolte n'est pourtant pas le problème. C'est le chemin qui la sépare du marché — routes dégradées, volumes dispersés, stockage insuffisant — qui décide du revenu du producteur, de l'approvisionnement des villes et de la compétitivité des filières.

Une bonne récolte ne garantit pas forcément un bon revenu, surtout en Afrique subsaharienne où une campagne abondante peut coïncider avec des prix au producteur médiocres, une usine à l'arrêt faute de matière première et des marchés urbains où le prix ne baisse pas.

Le paradoxe n'est pas celui d'une terre qui produit trop peu. C'est celui d'une production qui circule mal.

Ce constat dérange une certaine idée du développement agricole.

Pendant des décennies, l'effort public et la recherche se sont concentrés sur l'amont — semences, engrais, irrigation, mécanisation, conseil agricole.

Selon des estimations reprises par la FAO, près de 95 % des investissements de recherche agricole des trente dernières années ont visé l'augmentation des rendements, contre à peine 5 % consacrés à la réduction des pertes. On a appris à produire davantage, mais on a beaucoup moins investi pour que cette production arrive intacte, à temps et au bon endroit.



Le résultat se lit dans les chiffres. La FAO estime qu'en Afrique subsaharienne, près de 37 % de la nourriture produite se perd entre la production et la consommation. Pour les céréales, l'estimation tourne autour de 20 %, et la FAO et la Banque mondiale chiffrent les seules pertes de grains à quelque 4 milliards de dollars par an — de quoi couvrir les besoins alimentaires d'au moins 48 millions de personnes, soit à peu près la facture céréalière que la région importe chaque année. Une abondance qui se perd d'un côté, une dépendance qui se paie de l'autre.

La route fixe le prix avant même le marché

Tout commence par une évidence trop souvent oubliée, celle de sortir la récolte du village. Les grands corridors et les ports concentrent l'attention des stratégies nationales, mais la difficulté se joue bien avant, sur les pistes qui relient les exploitations aux axes secondaires et aux centres de collecte. Or ces pistes manquent.

Le continent compte environ sept kilomètres de route pour 100 km², un réseau deux fois moins dense qu'en Amérique latine et trois fois moins qu'en Asie, dont moins d'un tiers est revêtu. Selon le SSATP, le programme de politique de transport en Afrique subsaharienne, un tiers seulement de la population rurale — 34 % — vit à moins de deux kilomètres d'une route praticable en toute saison. Près de six ruraux sur dix restent à l'écart.

Plus préoccupant encore, l'Afrique est la seule région du monde où la densité routière a reculé sur vingt ans. D'après des données de l'OCDE et de l'ISS African Futures publiées en 2025, la population a augmenté d'environ 60 % pendant que le réseau ne suivait pas. Le continent devient, en proportion, de moins en moins connecté à mesure qu'il grandit.

Cet état des routes ne relève pas seulement de l'aménagement du territoire. Il agit sur la fixation des prix, avant même que le produit n'atteigne le marché. Une piste dégradée ralentit les rotations, impose des véhicules plus petits, multiplie les pannes et rend certaines zones inaccessibles pendant la saison des pluies.



Ces surcoûts n'apparaissent jamais sur une facture adressée au producteur. Ils sont intégrés, en amont, dans le prix que l'acheteur propose au bord du champ. Plus la collecte est difficile, plus le commerçant préserve sa marge en abaissant le montant payé à la production.

La mauvaise route agit ainsi comme une décote silencieuse. Là où une localité est bien desservie, plusieurs commerçants se disputent la récolte et la concurrence soutient les prix. Dans une zone enclavée, le nombre d'acheteurs se réduit à ceux qui acceptent le risque du déplacement, et cet acheteur-là négocie en position de force. Le producteur ne perd pas seulement de la marchandise sur une piste défoncée. Il perd du pouvoir de négociation.

Les transporteurs et les commerçants subissent la même équation. Une flotte n'est rentable que si les camions roulent régulièrement et chargés. Sur les mauvaises pistes, les trajets s'allongent, les immobilisations se multiplient, les retours à vide coûtent cher, et les opérateurs hésitent à desservir certaines zones, ce qui entretient la pénurie de transport. Un camion retardé, c'est un marché hebdomadaire manqué, une livraison industrielle compromise, un produit qui se dégrade. La route n'est pas une simple infrastructure publique. Elle est une composante du coût de revient agricole, qui pèse à la fois sur le producteur, le commerçant, le transporteur et le consommateur.

Toutes les récoltes n'obéissent pas à la même logistique

Encore la logistique ne se pose-t-elle pas dans les mêmes termes pour tous les produits. Ce qui commande la contrainte, c'est la nature physique de la marchandise, sa vitesse de dégradation, sa valeur au kilo et le moment où sa qualité se fixe. On réduit souvent la question aux fruits et légumes parce que leurs pertes sautent aux yeux, mais elles ne font qu'exhiber une règle plus large.

Pour les produits périssables, l'ennemi est l'horloge. Le manioc en offre l'illustration la moins spectaculaire et la plus brutale, sa racine perdant sa valeur en quelques jours après l'arrachage. La réponse tient alors moins à de grands magasins qu'à une transformation rapide et proche des champs. Une unité d'attiéké, de gari ou d'amidon ne tourne qu'avec un flux régulier, et faute d'un tel débouché le producteur hésite à planter davantage.



Pour les céréales, la logique s'inverse. Le temps n'est plus l'ennemi, l'humidité l'est. Un grain de maïs ou de riz mal séché ne pourrit pas dans la nuit, mais il se déprécie, attaqué par les insectes, refusé par un acheteur exigeant, déclassé en prix. A ce niveau, la perte ne se compte pas en sacs disparus ; elle se lit dans une transaction ratée. C'est d'ailleurs ce qui explique l'écart entre les estimations globales de la FAO et les pertes réellement mesurées au grenier du producteur, souvent bien plus faibles. L'essentiel de la valeur se dissipe en aval, dans la manutention, le stockage et la qualité, plus qu'au champ.

Les tubercules lourds comme l'igname ou la banane plantain ajoutent une contrainte de poids, leur faible valeur au kilo n'offrant aucune marge pour absorber le surcoût d'une mauvaise route, si bien que la distance au marché devient vite prohibitive.

Les cultures pérennes d'exportation — cacao, café, anacarde, coton — répondent encore à une autre logique. Le produit voyage bien, mais sa qualité se joue avant le port, et dans le cacao une fermentation ratée ou un séchage insuffisant déclassent la fève longtemps avant l'embarquement.

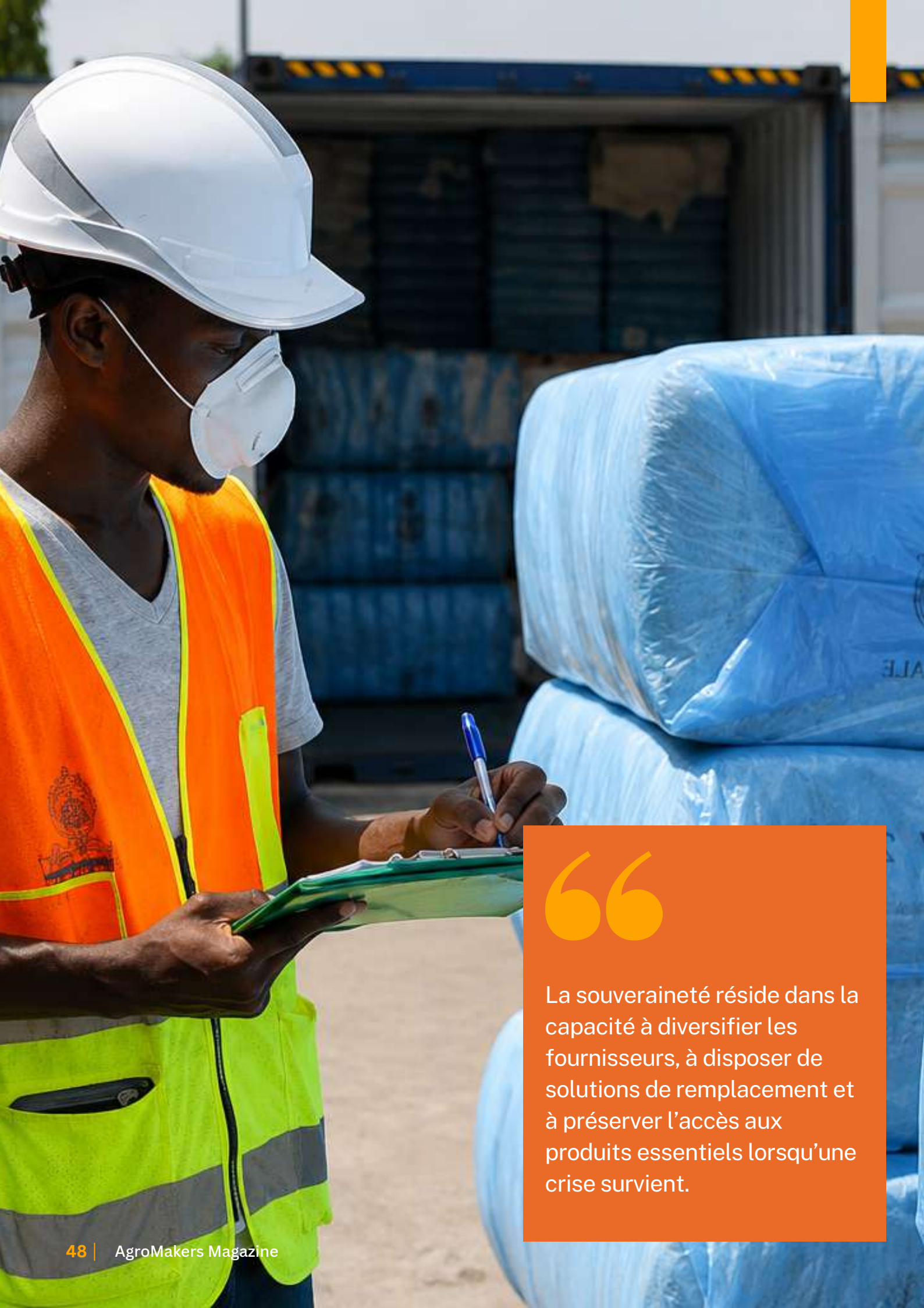
De cette diversité découle une certitude : il n'existe pas de modèle logistique unique. Le froid est vital pour certaines filières ; d'autres réclament surtout des séchoirs, des magasins ventilés ou des unités de transformation proches des bassins. La réponse dépend du produit, de sa durée de conservation et de son débouché.

Une production trop dispersée pour peser

Un dernier handicap traverse toutes les filières, la dispersion même de la production. Les exploitations sont nombreuses, les volumes individuels faibles, les calendriers rarement coordonnés, et pour un transporteur, glaner quelques sacs chez des dizaines de producteurs coûte infiniment plus cher que de charger un camion complet en un point unique. Aux mauvaises routes et aux contraintes propres à chaque produit s'ajoute ainsi l'éparpillement de l'offre.

Les causes se cumulent, mais les réponses, elles, obéissent à une même logique : reconstruire les maillons manquants entre le champ et le marché.

Quatre leviers y concourent : regrouper l'offre dispersée, sécuriser le débouché par le contrat, stocker pour rendre du temps au producteur, et faire émerger les entreprises capables de faire tourner l'ensemble.



“

La souveraineté réside dans la capacité à diversifier les fournisseurs, à disposer de solutions de remplacement et à préserver l'accès aux produits essentiels lorsqu'une crise survient.

Regrouper l'offre dispersée

Le point de départ est de créer des lieux où les volumes se regroupent, se contrôlent et se préparent avant l'expédition. L'enjeu n'est pas seulement d'avoir des véhicules, mais des centres de collecte capables de transformer une myriade de petites récoltes en lots expédiables.

Les coopératives devraient être au cœur de cette organisation. Certaines y parviennent, surtout dans les cultures d'exportation ; dans le vivrier, la commercialisation collective reste inégale et beaucoup vendent encore au bord du champ, ce qui affaiblit la négociation et complique la planification du transport.

Le numérique peut y aider, en recensant les récoltes et en optimisant les tournées, mais il ne remplace ni la route, ni le camion, ni le centre de collecte. Il fluidifie l'information ; il ne déplace pas la marchandise. La Banque africaine de développement estime d'ailleurs qu'à lui seul, un meilleur maillage des transports pourrait réduire les pertes post-récolte de 15 à 20 %.

Sécuriser le débouché par le contrat

Une part des pertes ne vient ni de la route ni du magasin, mais de l'incertitude. Le producteur qui ignore s'il vendra, à qui et à quel prix plante prudemment, récolte sans acheteur assuré et brade au premier venu dès que la marchandise commence à se dégrader.

Les transformateurs vivent le problème en miroir. Installés près d'un bassin, ils peinent à sécuriser les volumes dont ils ont besoin, faute de connaître les quantités disponibles et faute d'une qualité homogène. L'usine multiplie alors les fournisseurs, paie davantage pour la collecte, ou tourne en dessous de ses capacités.



L'agriculture contractuelle attaque ce mal à la racine en renversant l'ordre habituel. L'acheteur s'engage avant les semailles, sur un volume, une qualité et un prix, et la récolte a désormais une destination connue avant même d'exister.

Le mécanisme agit sur les deux sources de perte évoquées plus haut. En garantissant un débouché, il évite que des volumes restent sur les bras du producteur jusqu'à la dégradation. En fixant à l'avance les normes de qualité, il tire vers le haut les pratiques post-récolte, puisque le paiement dépend du respect du cahier des charges.

Souvent, le contrat s'accompagne d'un appui déterminant — semences, engrais, conseil technique, parfois avance de trésorerie ou organisation de la collecte —, autant de leviers qui font cruellement défaut à l'exploitant isolé.

C'est le modèle qui structure de longue date le coton ouest-africain, une partie de l'hévéa et du palmier, et qui gagne aujourd'hui le maïs, le riz ou l'anacarde autour des unités de transformation. Les travaux économiques recensés par la recherche, notamment la synthèse de Nicholas Minot, situent le gain de revenu des producteurs sous contrat entre 25 et 75 % par rapport à des exploitants comparables restés hors contrat.

“

L'agriculture contractuelle attaque ce mal à la racine en renversant l'ordre habituel. L'acheteur s'engage avant les semailles, sur un volume, une qualité et un prix, et la récolte a désormais une destination connue avant même d'exister.



L'outil n'a pourtant rien d'automatique. Mal conçu, le contrat déplace le risque sur l'agriculteur au lieu de le partager. En plus, les plus petits producteurs en sont souvent exclus parce que leurs faibles volumes coûtent trop cher à encadrer. La tentation de la vente parallèle, écouler hors contrat quand le prix de marché grimpe, mine la confiance des deux côtés.

L'AFD comme la FAO insistent sur les mêmes garde-fous, des contrats clairs et équilibrés, un arbitrage crédible des litiges, un ancrage dans des organisations de producteurs capables de négocier. Bien encadrée, la contractualisation ne se contente pas de réduire les pertes. Elle transforme une relation ponctuelle et mé-fiante en une chaîne prévisible, où chacun connaît à l'avance sa part du marché.



Stocker pour rendre du temps au producteur

Le contrat ne concerne toutefois qu'une minorité de producteurs. Pour tous les autres, le moment de la vente reste subi plutôt que choisi. À la récolte, il faut rembourser un crédit, préparer la campagne suivante, faire face aux dépenses du foyer. Faute de stockage, le producteur vend souvent quand les volumes affluent et que les prix sont au plus bas.

Le stockage rebat ces cartes. Il permet de différer la vente, de constituer des lots plus importants, de négocier avec plusieurs acheteurs et d'atténuer la pression de la saisonnalité sur les prix.

Encore faut-il des magasins bien situés et bien gérés. L'expérience de nombreux projets montre bien qu'un bâtiment ne suffit pas. Mal placé, trop coûteux à l'usage, ou contourné par des producteurs qui continuent de vendre chacun de leur côté, l'entrepôt reste vide. Relié à un contrôle qualité, à un financement et à un débouché, il devient une véritable infrastructure économique.

C'est tout le sens des systèmes de récépissés d'entreposage, ou warrantage. Le producteur ou la coopérative dépose sa marchandise dans un magasin agréé et reçoit un titre attestant la valeur du stock, qui peut servir de garantie auprès d'une banque. La récolte cesse d'être une marchandise qu'il faut brader ; elle devient un actif qui donne accès à des liquidités. Le mécanisme suppose toutefois un haut niveau de confiance – qualité vérifiable, entrepôt sécurisé, responsabilités clairement établies. Sans ces garanties, le récépissé n'est qu'un papier.

Un marché pour les entreprises, à condition de combiner les services

Ce déficit dessine un marché considérable pour les entreprises africaines, du transport rural à l'entreposage, du séchage au conditionnement, du contrôle qualité à la maintenance. Toutefois, ces activités restent difficiles à rentabiliser tant qu'on les pense isolément.

Les modèles les plus solides combinent plusieurs services ou plusieurs filières. Par exemple, un centre de collecte pourrait accueillir le maïs à une saison, le soja ou l'anacarde à une autre ; un transporteur gagnerait à monter des intrants vers les villages et redescendre chargé de récoltes ; un entrepôt pourrait proposer aussi le pesage, le contrôle d'humidité et la mise en relation avec les acheteurs.

Cette logistique-là ne se calque pas sur le transport urbain. Elle est saisonnière, dispersée, dépendante des infrastructures publiques. L'investissement privé trouvera donc sa place là où l'État aura d'abord amélioré les routes, sécurisé les marchés et fluidifié la circulation des marchandises.



Le prochain gain se jouera dans les chaînons, pas seulement au champ

Revenir à l'amont serait une erreur de lecture. Les rendements comptent, et l'Afrique a raison de vouloir les relever, mais un quintal gagné au champ ne pèse rien s'il se perd sur la piste, faute d'entrepôt ou d'acheteur. Le continent ne manque pas d'abord de volumes ; il manque de continuité entre ceux qui produisent, ceux qui déplacent, ceux qui transforment et ceux qui vendent.

Or le temps presse. Portée par la population la plus jeune du monde et par une urbanisation rapide, l'Afrique devra nourrir des villes en pleine expansion sans alourdir une facture d'importation déjà lourde. Le prochain saut de son agriculture se jouera donc aussi sur les pistes rurales, dans les centres de collecte et les magasins de stockage, là où la valeur se crée ou se dissipe. Le champ produit la récolte, le marché lui donne sa valeur. Entre les deux, l'Afrique doit encore construire le lien.

L'agriculture africaine ne manque pas d'abord de volumes. Elle manque de continuité, entre ceux qui produisent, ceux qui déplacent, ceux qui transforment et ceux qui vendent. Le champ produit la récolte, le marché lui donne sa valeur. Entre les deux, l'Afrique doit encore construire le lien.



Quelques chiffres clés

- **37 %** de la nourriture produite en Afrique subsaharienne se perd entre le champ et la consommation (FAO)
- **4 milliards de dollars de pertes de grains par an**, soit les besoins alimentaires d'au moins 48 millions de personnes et l'équivalent de la facture céréalière que la région importe chaque année (FAO / Banque mondiale)
- **95 %** des investissements de recherche agricole des trente dernières années ont visé les rendements, contre **5 %** la réduction des pertes (FAO)
- **7 km de route pour 100 km² en Afrique**, un réseau deux fois moins dense qu'en Amérique latine et trois fois moins qu'en Asie (SSATP)
- **34 %** seulement de la population rurale vit à moins de deux kilomètres d'une route praticable en toute saison (SSATP)
- **15 à 20 % de pertes post-récolte en moins** grâce à un meilleur maillage des transports (BAD)
- **25 à 75 % de revenu en plus** pour les producteurs sous contrat, par rapport à des exploitants comparables restés hors contrat (synthèse de Nicholas Minot)

PORTRAIT

A professional portrait of Ayodeji Balogun, a Black man with a short beard and mustache, smiling at the camera. He is wearing a dark grey pinstripe suit jacket over a white dress shirt and a dark blue patterned tie. His arms are crossed. The background is a light green gradient on the left and a solid dark green on the right.

**AYODEJI
BALOGUN**

Group CEO d'AFEX

Ayodeji Balogun, l'artisan d'un marché agricole mieux structuré

À la tête d'AFEX, le dirigeant nigérian développe un modèle qui relie producteurs, entrepôts, industriels et financeurs. Présente dans quatre pays africains, l'entreprise a déjà accompagné plus de 500 000 exploitants et stocké plus de 1,1 million de tonnes de produits agricoles.

Ayodeji Balogun a grandi dans l'univers du commerce des matières premières. Formé au sein de l'entreprise familiale, il en prend ensuite la direction et porte son chiffre d'affaires à plus de 15 millions de dollars. Il crée parallèlement une activité de transport routier et investit dans une entreprise agricole. Ces premières expériences lui permettent de se familiariser avec le négoce, la circulation des marchandises et les contraintes auxquelles sont confrontées les entreprises opérant dans les chaînes de valeur agricoles.

Après un MBA à la Lagos Business School, il rejoint AFEX. Il y travaille d'abord sur l'implantation de l'entreprise dans de nouveaux marchés d'Afrique de l'Ouest et de l'Est. Il prend ensuite la direction des activités nigérianes et contribue au développement de la bourse privée de matières premières ainsi que du système de réception et d'entreposage. En octobre 2022, il est nommé directeur général du groupe. Il supervise depuis sa stratégie et son expansion continentale.

AFEX : Organiser la rencontre entre la production et le marché

Lancée au Nigeria en 2014, AFEX intervient dans un environnement où l'offre agricole est encore très fragmentée. Les petits exploitants produisent individuellement des volumes limités, souvent éloignés des grands centres de consommation et des unités de transformation. Les industriels recherchent, à l'inverse, des quantités importantes, disponibles régulièrement et répondant à des critères précis de qualité.

L'entreprise se positionne entre ces deux groupes, avec un vaste réseau d'entrepôts qui permet de rapprocher les capacités de stockage des bassins de production. Les récoltes y sont regroupées, pesées, contrôlées et classées avant leur commercialisation.

Le dispositif concerne principalement des produits pouvant être stockés et standardisés, parmi lesquels le maïs, le riz, le soja, le sorgho, le sésame, le cacao et l'anacarde.



AFEX s'adresse aux producteurs et aux coopératives, mais aussi aux commerçants, aux transformateurs, aux exportateurs et aux établissements financiers. Sa bourse de matières premières facilite la vente de lots déjà constitués, tandis que ses outils de collecte de données améliorent la visibilité sur les volumes, les prix et la qualité des produits disponibles.

Le récépissé d'entreposage complète ce modèle. Délivré après le dépôt de la marchandise dans un entrepôt agréé, il atteste de la nature, de la quantité et de la qualité du stock. Il peut ensuite être utilisé pour organiser une vente ou comme garantie dans le cadre d'un financement. Le producteur ou le commerçant peut ainsi accéder à des liquidités sans devoir céder immédiatement sa récolte au moment où les prix sont généralement les plus bas.

Des résultats probants et une croissance rapide

En une décennie, AFEX est passée d'une plateforme essentiellement nigériane à un groupe présent au Nigeria, au Kenya, en Ouganda et en Côte d'Ivoire. En 2024, son réseau couvrait plus de 500 000 petits producteurs et comptait 267 entrepôts. Plus de 1,1 million de tonnes de produits agricoles avaient été stockées depuis le lancement de ses activités.

Cette croissance a attiré British International Investment. En 2023, l'institution britannique a engagé 26,5 millions de dollars dans AFEX. À cette date, l'entreprise desservait plus de 450 000 producteurs et exploitait plus de 200 entrepôts au Nigeria, au Kenya et en Ouganda. Le financement devait soutenir la construction de 20 entrepôts supplémentaires, représentant 230 000 tonnes de nouvelles capacités et pouvant bénéficier à 200 000 producteurs additionnels.

AFEX a également développé des instruments destinés aux entreprises agricoles. En 2023, sa filiale d'investissement a inscrit au Nigeria un programme de billets de trésorerie adossés à des actifs d'un montant de 100 milliards de nairas. L'objectif était de faciliter l'accès des transformateurs et des négociants au fonds de roulement nécessaire à l'achat et au stockage des matières premières.



Un modèle intégré pour structurer les filières agricoles

La force d'AFEX tient à l'articulation de plusieurs fonctions souvent dispersées : collecte, stockage, contrôle qualité, accès au marché et financement. Ce modèle répond directement à la fragmentation des filières agricoles africaines, où les producteurs vendent de faibles volumes tandis que les industriels recherchent des approvisionnements réguliers et standardisés.

Son efficacité dépend toutefois de conditions précises. Les entrepôts doivent être bien gérés, les stocks fiables et les volumes suffisants. Le système reste aussi tributaire de routes praticables et de services de transport efficaces.

AFEX peut mieux organiser les échanges, mais ne peut compenser à elle seule les insuffisances des infrastructures publiques.

L'expérience peut néanmoins inspirer d'autres acteurs. Des coopératives, PME ou plateformes agro-industrielles peuvent reprendre cette logique à une échelle plus réduite, en associant stockage, information sur les prix, contrats avec les acheteurs et solutions de financement.





AGROMAKERS RADAR

OPPORTUNITÉS



Innovate Africa Challenge 2026

La FAO et Smart Africa recherchent des start-up et porteurs de solutions utilisant l'intelligence artificielle pour répondre aux défis agricoles et climatiques en Afrique. La solution sélectionnée sera accompagnée puis déployée dans un pays membre de Smart Africa afin d'améliorer la productivité et la résilience des agriculteurs.

Date limite : 31 août 2026

[Plus d'informations ici](#)

China International Import Expo 2026

L'Agence Côte d'Ivoire Export sélectionne des entreprises ivoiriennes souhaitant exposer leurs produits au sein du Pavillon national lors de la China International Import Expo, prévue à Shanghai. L'appel concerne notamment les produits transformés issus du café-cacao, de l'anacarde, du karité, de la cola, du piment, des fruits tropicaux et de l'artisanat utilitaire.

Date limite : 7 août 2026

[Plus d'informations ici](#)

OPPORTUNITÉS



Journée Pro-Planteurs 2026

Le projet Pro-Planteurs invite les entreprises, chercheurs et porteurs de solutions à présenter des innovations déjà testées ou en cours de déploiement dans la filière cacao. Les technologies, équipements, services ou approches retenus pourront être exposés gratuitement les 19 et 20 août 2026 à Yamoussoukro.

[Plus d'informations ici](#)

VACE Project 2026

Le programme VACE accompagne des PME agroalimentaires nigériennes actives notamment dans la transformation du gingembre, de la tomate, la boulangerie et la production de boissons. Les entreprises sélectionnées bénéficieront d'un appui destiné à renforcer leurs capacités de production, leur compétitivité et leur accès au marché.

Date limite : 7 août 2026

[Plus d'informations ici](#)



Suivez-nous sur

AGROMAKERS

Actualités, décryptages, podcast, événements et réseautage



Contacts



+225 07 14 13 25 74



infos@mianmedia.com



102 Rue Dr Achi Aimé Adopo
Cocody Riviera Faya, Abidjan